

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 28 Nivôse, an V.

(Mardi 17 Janvier 1797).

Retraite des Français sur Vérone. — Confirmation de la prochaine arrivée de 60 mille Russes sur le Rhin. — Maladie du prince Charles. — Destitution du général autrichien Davidovich. — Troubles arrivés dans le Bas-Canada. — Nouvelles des bords du Rhin. — Pillage de la diligence de Caen à Paris. — Capitulation du fort de Kehl.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

I T A L I E.

De Padoue, le 18 décembre.

L'Adige est couvert de glaces depuis quelques jours, & jamais on ne vit une plus grande abondance de neiges. Un tems aussi rigoureux suspend naturellement toute hostilité de part d'autre.

Les deux principaux corps autrichiens sont postés près Bassano & de Padoue.

Les français se sont entièrement retirés sur Vérone, & leurs avant-postes sont à Saint-Michel, à peu de distance de cette ville.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 25 décembre.

Il ne reste plus aucun doute sur la marche prochaine de 60 mille Russes. Cette armée sera composée de 40 mille hommes d'infanterie & de 20 mille hommes de cavalerie, dont 4 mille chasseurs à cheval; elle se réunira aux armées du Rhin, dans le même tems que 50 mille Hongrois joindront l'armée d'Italie.

En attendant, on effectuera une nouvelle conscription militaire d'environ 50 mille hommes dans la Bohême & les autres pays héréditaires.

L'Angleterre paie la solde de 30 mille Russes, & notre cour supplée au reste.

(*Malgré l'assertion positive du gazetier de Francfort, nous attendrons l'arrivée des soixante mille Russes pour y croire.*)

S U I S S E.

De Bâle, le 9 janvier.

Le contingent bernois, qui se trouve dans cette ville depuis six semaines, a été relevé hier; la même chose est arrivée, il y a huit jours, pour le contingent de Soleure. Le nombre des troupes des différens cantons helvétiques & des pays alliés qui sont déjà arrivées ici, est

évalué à 2000 hommes; mais on en attend encore d'autres des petits cantons. Si cependant ces troupes n'étoient pas suffisantes, il est question d'en faire venir le double ou même le triple, pour maintenir exactement la neutralité contre toutes les atteintes qui pourroient y être portées.

Rien de nouveau du côté de Huningue; on se canonne assez foiblement. Le général Desenfant a repris le commandement de la tête de pont, dont la garnison a été relevée il y trois jours.

Toutes les nouvelles de l'Allemagne méridionale s'accordent à dire que les Autrichiens font continuellement filer des troupes dans le Tyrol & en Italie. On commence même à croire que le prince Charles se mettra lui-même à la tête de toutes les forces autrichiennes dans ce pays, dès qu'il aura pris le fort de Kehl: il doit y amener un corps de troupes nombreux. On croit que les hostilités seront suspendues jusqu'à ce moment. La position de l'armée d'Italie est, au reste, toujours la même; cependant on sait que le général Alvinzi a, depuis quelque tems, beaucoup renforcé son aile gauche, postée près de Padoue, & que cette aile a même fait un mouvement du côté de Ferrare; d'où on conclut qu'elle tâchera de faire sa jonction avec le corps de troupes papales posté à Faenza. Le général Buonaparte paroît prévoir leur dessein; car il fait marcher depuis quelque tems beaucoup de troupes à Bologne & à Ferrare, pour faire échouer le plan du général Alvinzi.

On écrit d'Inspruck que le général Davidovich, dont on est mécontent depuis sa dernière retraite, a été congédié. On croit qu'il sera remplacé par le général Landou. Le prince Reuss a pris le commandement par *interim*.

A L L E M A G N E.

De Francfort, le 1^{er} janvier.

Il se confirme par des lettres de Manheim, que l'archiduc Charles est dangereusement malade à Offembourg.

Il est actuellement assez certain que toute espérance de paix est entièrement évanouie & qu'une sixième campagne ne peut manquer d'avoir lieu. Il n'est plus question d'armistice sur le Haut-Rhin.

ANGLETERRE.

De Londres, le 7 janvier.

On apprend de Quebec, qu'il s'est manifesté des troubles dans le Bas-Canada. Le général Prescott & le conseil de gouvernement ont fait deux proclamations ; l'une, en date de décembre, porte que des étrangers & autres malveillans ont fait des tentatives & commencé des manœuvres séditieuses par les suggestions des personnes qui exercent l'autorité suprême en France. En conséquence il est ordonné que tous étrangers, qui ne sont venus dans la province que depuis l'époque du premier mai 1794, en sortiront dans 24 jours, à dater de celui de ladite proclamation.

L'amiral Bridport a été rencontré le 3 à la hauteur du Start, faisant route avec un bon vent de sud-ouest.

La ville de Paris, de 110 canons, capitaine Alexandre Hood, & le Duc, de 98, capitaine Holloway, ont dû mettre aujourd'hui à la voile de Portsmouth, pour aller renforcer l'escadre de l'amiral Bridport.

On apprend par les derniers bâtimens arrivés des istes du Vent, que le convoi hollandais pris par le vaisseau le *Excipion*, de 74, & le sloop le *Barbet*, étoit composé de 27 voiles, qui sont toutes arrivées à la Martinique.

La frégate française la *Vengeance* a été prise dans ces parages par la frégate le *Quebec*.

IRLANDE.

De Dublin, le 29 décembre.

Les prêtres catholiques du pays se sont réunis pour exhorter les habitans à repousser les Français & à s'opposer aux mécontents qui voudroient seconder l'invasion de l'ennemi.

Ils ont rédigé & publié une lettre pastorale en date du 25 décembre, par laquelle ils invitent les catholiques à imiter leurs ancêtres par leur patriotisme, leur soumission au souverain & leur respect pour l'autorité d'un gouvernement qui a rétabli une partie de leurs privilèges & a resserré les liens qui les unissent à leurs concitoyens.

« L'ennemi, ajoutent-ils, ne manquera pas de vous inviter à concourir à ses vues, en vous disant qu'il vient vous délivrer du joug de la tyrannie, & vous rétablir dans vos droits.

« Bon peuple, ah ! si vous saviez comme ils ont rempli leurs promesses dans les malheureux pays où ils ont obtenu de la confiance, vous seriez vous délier de ces hommes qui ont foulé aux pieds toutes lois divines & humaines.

« La Germanie, la Flandre, l'Italie, la Hollande, pour ne pas faire mention de notre propre pays, ces contrées jadis si fortunées, aujourd'hui réduites à la plus profonde misère, attestent la désolation & la destruction que la fraternité française mène par-tout à sa suite.

« Ils ne manqueraient pas de vous présenter l'appât de l'égalité des propriétés ; ils en ont fait autant dans les pays où le pauvre, bien loin de s'enrichir des dépouilles du riche, a été au contraire privé de sa chétive subsistance ».

Ils terminent en faisant observer à leurs frères, que si les français étoient parvenus à s'établir en Irlande, ils n'auroient pas la consolation de célébrer dans ce jour la fête de Noël, & en leur renouveau leurs exhortations d'obéissance aux loix & d'assistance aux magistrats contre les ennemis extérieurs & intérieurs.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 24 nivôse.

Les lettres du quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse annoncent que le général Moreau est attendu à Cologne incessamment, & qu'il a donné des ordres pour que huit demi-brigades d'infanterie se mettent en marche pour Strasbourg. Le général Moreau n'aura, dit-on, point de résidence fixe dans l'une ou l'autre armée ; il s'y rendra alternativement & quand il y croira sa présence nécessaire. Le général Beurnonville commandera l'armée du Nord ; le général Kleber celle de Sambre & Meuse, & le général Desaix l'armée de Rhin & Moselle.

Les lettres de Coblenz portent qu'il vient d'être ordonné de remettre en batterie à la tête de pont de Neuwied plusieurs piéces d'artillerie, & de renforcer le poste qui s'y trouve.

Tout ce qui a été dit de l'arrivée du général Clarke à Vienne, est absolument faux. Il paroît certain que le cabinet autrichien ne l'y laissera point venir. Clarke avoit eu ordre de s'arrêter à Inspruck, où le comte de Lehrbach s'est rendu pour lui demander l'objet de sa mission. En général le cabinet impérial met en ce moment beaucoup de hauteur dans ses démarches pacifiques, & il est absolument décidé qu'il n'entendra à aucune proposition que conjointement avec l'Angleterre.

FRANCE.

De Paris, le 27 nivôse.

M. Koenig vient d'arriver à Paris, en qualité de chargé d'affaires de la cour de Stockholm. Il devoit annoncer au directoire l'avenement du jeune roi de Suede au trône. Il a écrit pour demander une audience de réception. Le ministre des relations extérieures lui a répondu qu'il étoit hors d'usage de faire annoncer un avenement au trône par un simple chargé d'affaires ; que la cour de Suede venoit d'envoyer à cet effet des ministres plénipotentiaires dans toutes les grandes cours de l'Europe ; que cette différence étoit un manque d'égards pour le gouvernement français ; qu'ainsi on ne pouvoit le recevoir, tant qu'il n'auroit pas un autre caractère ; qu'au reste, ce refus n'avoit rien qui fût personnel à M. Koenig, dont il connoit les principes & l'attachement à la France.

(Nous ne garantissons pas l'authenticité de ce fait, que nous tirons d'un journal estimé) ;

La diligence venant de Caen à Paris, a été arrêtée vendredi dernier par vingt-cinq brigands, qui ont enlevé environ 87 mille livres, dont 60 mille livres en or appartenoient à la république. Les deux gendarmes qui accompagnoient la voiture n'ont fait aucune résistance, & les quatre voyageurs qui étoient dedans n'ont éprouvé aucun mauvais traitement.

Des avis particuliers continuent d'annoncer que le général Hoche a débarqué en Irlande avec une partie de l'armée ; cela ne nous paroît ni probable, ni même désirable. S'il y en avoit quelque avis authentique, le gouvernement ne laisseroit pas la nation dans cette incertitude sur un événement d'une si grande importance.

Les dernières lettres de Brest annoncent que les vais-

seaux d
fait cher
La pe
cheuses
habitans
ont sau
nombre
malheur
geur. I
qu'on a
beaucoup
Les v
Résolue
Brest.
Les d
des avan
autres ;
d'Irland
La fi
Nely,
son pay
d'un ab
Penda
aucun v
no
Capitula
général
fort,
trichie
Art.
Kell au
Accor
H. H.
trichien
précises
Les t
possessor
y avon
III. I
part &
possessio
avant-pe
La r
fort, se
IV. I
la barrie
Accor
V. De
major e
capitulat
Accor
autrichi
A troi
d'île ;
brigade.
Tout
autrichi
La po
grand pe
don avo

aux de la flotte, qui sont rentrés dans ce port, ont fait chemin faisant plusieurs prises de bâtimens anglais.

La perte du *Sidusant* n'a pas eu des suites aussi fâcheuses qu'on la publie d'abord. Il est constant que les habitans de l'isle des Saints, ont échoué ce vaisseau, ont sauvé 650 hommes; ainsi la perte se réduit à un nombre à-peu-près égal; ce qui est déjà un très-grand malheur. On s'attend à en apprendre d'autres du même genre. Plusieurs rapports de vaisseaux anglais annoncent qu'on a vu, près des côtes d'Irlande, flotter sur la mer beaucoup de débris de vaisseaux.

Les vaisseaux *le Pégase*, *le Pluton* & la frégate *la Résolue*, sont entrés, le 22 de ce mois dans la rade de Brest.

Les deux premiers de ces bâtimens, après avoir éprouvé des avaries dans leur mâture, et perdu des tables & des ancres, paroissent avoir été forcés de quitter les côtes d'Irlande, & de renoncer à leur mission.

La frégate *la Résolue*, sur laquelle le contre-amiral Kely, commandant la troisième escadre, avoit arboré son pavillon, avoit été dématée de tous mâts, par suite d'un abordage qu'elle avoit essuyé le 2 nivôse.

Pendant leur traversée, ces bâtimens n'ont rencontré aucun vaisseau ennemi.

Capitulation de la forteresse de Kehl, proposée par le général de division Desaix qui commandoit en chef le fort, au général Latour, commandant des troupes autrichiennes; tous deux munis de pouvoirs.

Art. I^{er}. Les troupes françaises évacueront le fort de Kehl aujourd'hui & demain.

Accordé.

II. Ils laisseront prendre possession par les troupes autrichiennes demain 21 nivôse (10 janvier) à quatre heures précises du soir.

Les troupes autrichiennes prendront demain 19 janvier possession du fort de Kehl et de tout ce que les troupes y auront laissé.

III. De ce moment toutes les hostilités cesseront de part & d'autre, & les troupes autrichiennes prendront possession de la redoute & cimetiére, & poseront leurs avant-postes à la plus prochaine barrière.

La redoute et cimetiére et la barrière qui conduit au fort, seront rendus incessamment.

IV. Les troupes françaises occuperont l'autre côté de la barrière jusqu'à demain quatre heures du soir.

Accordé.

V. De part & d'autre il sera donné un officier d'état-major en otage, qui resteront jusqu'à ce que la présente capitulation soit exécutée, & seront alors échangés.

Accordé. Seront échangés dans le moment que les troupes autrichiennes prendront possession du fort.

A trois heures trois quarts, le reste de la troupe avoit été évacuée; l'arrière-garde étoit la soixante-deuxième demi-brigade.

Tout a été enlevé, même les palissades & les bûchers autrichiens.

Le pont de bateau a été ramené à la rive gauche; le grand pont est découvert; il n'y a plus de communication avec l'autre rive.

J'ai lu, citoyens, dans le numéro 106 de votre journal, les réflexions tristes & malheureusement trop vraies de Baraillon, pour motiver au conseil des cinq cents la nécessité d'organiser les écoles de santé. Une omission m'a frappé; c'est qu'il a oublié de parler des médecins. La science du médecin étant sans contredit plus occulte, plus difficile & plus longue à acquérir que celle du chirurgien; il est impossible qu'il n'y ait pas plus de médecins ignorans que de chirurgiens inhabiles; or, si « l'ignorance de ceux-ci a causé à l'état presque autant de perte que le fer de l'ennemi », ce que je ne conteste pas, notamment pour la marine; combien dans le nombre des victimes, n'y en a-t-il pas eu par le chef des médecins? Baraillon qui est médecin, devoit s'occuper de ce calcul, & aviser aux moyens de remédier au funeste résultat qu'il lui donneroit, plutôt que de rejeter sur les chirurgiens & pharmaciens exclusivement, tout le mal dont il se plaint. Je le dirai à la charge de l'Assemblée constituante: son décret du 19 juin 1791, sur le libre exercice des professions, a fait, par rapport à l'art de guérir, plus de tort à la population française que vingt années de guerre & de disette n'en auroient fait dans toute autre circonstance.

M.....

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen PARADIS.

Séance du 26 nivôse.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les canaux d'Orléans & de Loing.

Humbert parle en faveur de la résolution. Il s'attache à réfuter l'avis de la commission qui veut rejeter cette résolution, parce qu'elle ne réunit point le canal de Briare. Il combat comme destructeur de la navigation intérieure le principe par lequel on voudroit donner à la nation la propriété de tous les canaux. Il rappelle que jamais le gouvernement n'a pu en achever un seul; il soutient que de long-tems le trésor public ne sera en état d'entreprendre d'aussi grands ouvrages. Si le gouvernement s'empare dès-à-présent de tous les canaux, il en sera de la navigation intérieure comme de l'instruction publique; depuis sept ans elle est détruite & n'a point encore été rétablie. Si l'on consacre comme un principe que les eaux sont une propriété nationale, on verra bientôt le gouvernement réclamer la propriété d'une manufacture, établie sur les bords d'un ruisseau ou d'une fontaine, dont un homme industrieux aura su utiliser les eaux.

Marragon soutient que les grands canaux doivent être tous construits aux frais du gouvernement, & leur entretien confié au commerce. Par exemple, dit-il, le canal du Midi n'auroit jamais été construit, si les états du Languedoc & le gouvernement n'avoient pas fait les premières avances. Quel est le particulier qui auroit pu payer 53 millions de frais de première construction? Quel sera le particulier qui consentira à creuser un canal, pour en retirer un péage calculé, non sur les frais de construction, mais seulement sur les frais d'entretien?

Marragon répond à Dupont, qui a dit qu'il falloit vendre tous les canaux, parce que l'amour de la propriété & l'esprit de famille sauroient les conserver. La propriété d'un canal dans une famille, dit Marragon, est un privilège qui passe des mains de l'homme industrieux dans celles de l'imbécille.

Marragon soutient qu'il suffit que la nation possède un septieme dans le canal de Briare, pour qu'il doive être mis en vente; ou bien il faut rapporter la loi qui ne permet pas que la nation possède aucun bien par indivis avec des particuliers.

Girard (de l'Aude) demande que Marragon déclare quels sont ceux qui lui ont refusé des renseignements sur cette question.

Marragon répond qu'il en a demandé deux fois à Guyton, qui, deux fois, a fait semblant de ne pas l'entendre.

Lacué déclare que Guyton lui en a offert, & qu'il en a même donné à Chatry-Lafosse.

Cet incident n'a pas de suite.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Séance du 27 nivôse.

Cambacérés & Lemerer font la troisieme lecture, l'un du projet de code civil, l'autre du projet de résolution sur les domaines congéables. Le premier de ces objets sera mis à la discussion tridi, le deuxieme quintidi prochain.

Chiappe, par motion d'ordre, occupe le conseil de l'isle de Corse. Quoiqu'évacuée par les anglais, ils n'ont pas renoncé à l'espoir de l'envahir encore; d'ailleurs l'attachement des corses pour la France est connu; ils ont beaucoup souffert; ils méritent donc de jouir du bienfait de la constitution.

Chiappe demande 1°. que les ports de la Corse soient mis dans un état respectable de défense; 2°. que la constitution soit mise en activité dans cette isle.

Le premier de ces objets est renvoyé à une commission, le second au directoire exécutif.

Camus présente un nouveau projet sur les dépenses locales des départemens, la premiere résolution du conseil ayant été rejetée par les anciens.

Ce projet, qui est adopté, porte que provisoirement il sera alloué 200 mille livres par decade pour les dépenses du département de la Seine, & une somme de 4 millions 500 mille francs, une fois payés, pour les dépenses locales des autres départemens.

On reprend la discussion du projet de code hypothécaire; il est discuté article par article. Presque tous les articles qui ont été soumis à la discussion ont été renvoyés à un nouvel examen de la commission.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 27 nivôse.

Sur le rapport de Thomas Lindet, le conseil approuve une résolution du 11 nivôse, qui établit deux nouveaux commis-greffiers près le tribunal criminel du département de la Seine.

Dumas commence un rapport sur la résolution qui porte que les défenseurs de la république & les septuagénaires, seront payés de leurs pensions par préférence & antériorité aux autres pensionnaires. La commission dit-il, a cru que vous n'adopteriez pas cette résolution. Elle pense en conséquence, que vous devez rejeter l'urgence. Mais elle différera de vous présenter cette forme péremptoire de rejet jusqu'à la fin de ce rapport.

Goupilleau soutient qu'on ne peut pas s'occuper du fond, si l'on veut rejeter l'urgence.

Il faut bien, dit Dumas, que je discute les motifs de la déclaration d'urgence dont je propose le rejet.

Goupilleau & Tronchet soutiennent qu'on doit d'abord s'occuper de l'urgence, & qu'on peut la motiver en disant qu'il est instant de s'occuper du sort des défenseurs de la patrie & des pensionnaires de la république.

Plusieurs rédactions de déclarations d'urgence sont présentées.

Le conseil renvoie le tout à la commission, qui fera son rapport demain.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux canaux d'Orléans & de Loing.

Detorcy parle en faveur de la résolution, & Vernier contre.

Foucrocy résume les différentes opinions qui ont été émises, & vote contre la résolution.

Enfin le conseil ferme la discussion, & approuve la résolution.

Bourse du 27 nivôse.

Amsterdam.....59 $\frac{1}{4}$, 60 $\frac{1}{4}$.	Marseille.....au pair.
Hambourg.....192 $\frac{1}{2}$, 190.	Bordeaux..... $\frac{3}{4}$ bénéf.
Madrid.....11 l. 2 s. 6 d.	Or fin.....101 l. 12 s. 6 d.
Madrid effective.....	Ling. d'arg.....50 l. 5 s.
Cadix.....11 l.	Piastre.....5 l. 4 s.
Cadix effective.....	Quadruple.....79 l.
Gènes...91, 91 $\frac{1}{4}$, 92 $\frac{1}{2}$.	Ducat d'Hol.....11 l. 6 s.
Livourne...101 $\frac{1}{4}$, 2 mois.	Souverain.....33 l. 12 s. 6 d.
Bale..... $\frac{1}{4}$ perte. 10 jours.	Guinée.....
Lausanne.....2 perte.	Mandat, 1 l. 3 s. $\frac{1}{2}$, 3, 2, 2 $\frac{1}{2}$
Londres.....24 l. 15 s.	2.
Lyon.....au pair.	

Esprit $\frac{5}{8}$, 495 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 385 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 6 s. — Café Martinique..... — Idem Saint-Domingue, 1 liv. 17 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 4 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 19 s. — Savon de Marseille, 21 s. — Chandelle, 12 s.

Psyché et Cupidon, épisode traduit d'Apulée; dédié aux artistes par J. F. C. Blauvillain. A Paris, de l'imprimerie de Plassen, rue du Cimetière St-André-des-Arts, n°. 10. Prix, 1 liv. 5 s. & 1 liv. 15 s. franc de port pour les départemens.

La Chine mieux connue, ou les Chinois tels qu'il faut les voir précédé d'un voyage à la Chine, avec des notes instructives & curieuses; 2 vol. in-8°. brochés, avec une figure. Prix, 1 liv. 10 sols & 2 liv. 2 sols franc de port. A Paris, chez Ponthieu, libraire, rue Saint-Jacques, n°. 652, vis-à-vis la place Cambrai.